

LEGENDE

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

- CONTOUR DES ZONES DU PLU
- PRESCRIPTIONS
- Espaces boisés classés - art L 113-1 du CU
 - Emplacement réservé - art L 151-41 du CU
 - Bâti remarquable à protéger - art L 151-19 du CU
 - pelouses sèches - art L 151-23 du CU
 - Protections paysagères - art L 151-23 du CU
 - Changement de destination autorisé
 - Changement de destination autorisé - art L 151-11 du CU
 - STECAL - art L 151-13 du CU
 - Secteur de mixité sociale- art L 151-15 du CU
 - Périmètre des OAP - art L 151-6 du CU
 - Secteur avec densité minimale de construction - art R 151-39 du CU
 - ZONES HUMIDES - art L 151-23 du CU
 - Périmètre de 500m autour de la gare - art L 151-35 du CU
 - linéaire commercial protégé - art L 151-16 du CU
 - chemin piéton à créer-art L 151-41 du CU
 - haies à préserver - art L 151-23 du CU
 - Arbres isolés protégés - art L 151-23 du CU
 - Bâtiments agricoles soumis à périmètre de réciprocité - art R 111-2 du CU
- SECTEURS DE DIVERSITE COMMERCIALE - art L 151-16 du CU
- CENTRALITE COMMERCIALE
- PERIMETRE D'IMPLANTATION COMMERCIALE
- CARTE D'ALEAS - art R 151-34 du CU
- Secteurs interdits à la construction en raison de l'exposition à des risques naturels (voir chapitre I du règlement écrit)
 - Secteurs soumis à des conditions spéciales en raison de l'exposition à des risques naturels (voir chapitre I du règlement écrit)
 - Etang

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES - art L 151-41 du CU

TYPE	NOMELLE	INFORMAIRE
ER N°1	Dévision	DEPARTEMENT
ER N°2	Aménagement de sécurité, élargissement de la voirie	COMMUNE
ER N°3	Glissement d'une zone à urbaniser	COMMUNE
ER N°4	Desserte future zone AU Révolaz	COMMUNE
ER N°5	Chemin piéton	COMMUNE
ER N°6	Desserte future zone AU Révolaz	COMMUNE
ER N°7	Mailage quartier Salomès / chemin du Salomès	COMMUNE
ER N°8	Élargissement et sécurisation voirie rue P. Mendes France	COMMUNE
ER N°9	Équipement public	COMMUNE
ER N°10	Parking public	COMMUNE
ER N°11	Équipement public	COMMUNE
ER N°12	Élargissement voirie rue de la Paix	COMMUNE

REPORTES POUR INFORMATION :

SUP : voir pièce n°5-3 du dossier de PLU (listes, plans, arrêtés préfectoraux)

- CAPTAGES
- Périmètre de protection immédiat
 - Périmètre de protection rapproché
 - Périmètre de protection éloigné
 - Captages
- CANALISATION DE GAZ ET PERIMETRES DE VIGILANCE
- Canalisation de gaz
 - TAMPON 15 mètres
 - TAMPON 25 mètres
 - TAMPON 195 mètres

AUTRE INFORMATION :

PERIMETRE BRUIT VOIES

RISQUES NATURELS :

Outre la traduction réglementaire de la carte d'aléas et le report du périmètre du PPRI Isère Aval, voir également l'annexe au rapport de présentation (pièce n°1 du dossier de PLU) comprenant les études suivantes :

- carte d'aléas et ses modifications (rapports et cartographies),
- TRI de Grenoble/Voiron et le débordement du cours d'eau "La Fure" (rapports et cartographies)

Département de l'Isère
Commune de TULLINS

PLAN LOCAL D'URBANISME

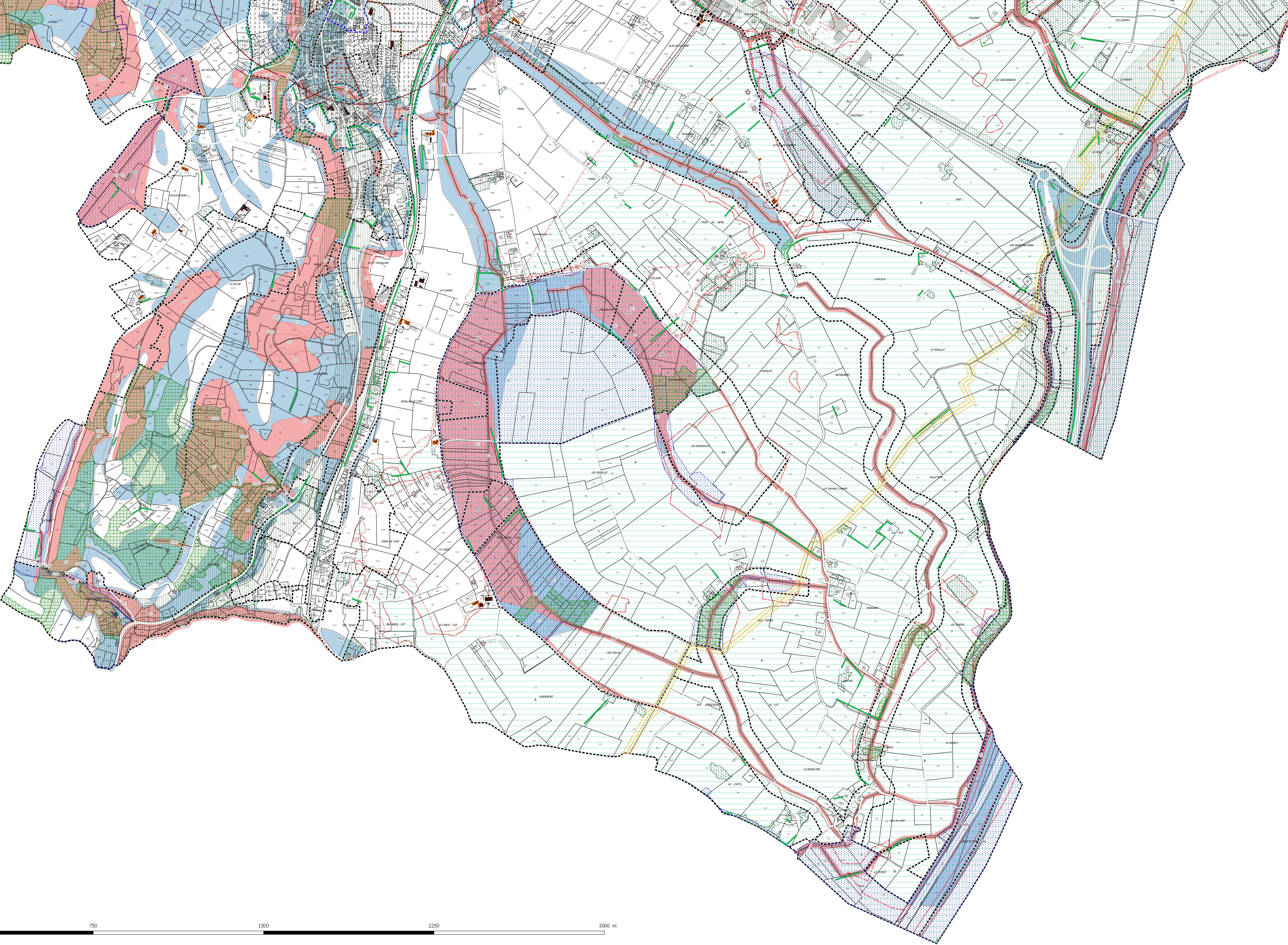
Pièce 4-2
REGLEMENT GRAPHIQUE
Pièce 4-2-4
PROTECTIONS, CONTRAINTES ET RISQUES
SECTEUR SUD

Echelle 1/5000

JUILLET 2019



SOBERCO ENVIRONNEMENT



750 0 750 1500 2250 3000 m